

l'Anjou en action

solidaire écologiste citoyen

Session du 12 octobre 2020

Intervention de Fatimata AMY

Protection de l'enfance
DM2 budget général

Monsieur le Président, Cher-e-s Collègues,

La CRC en page 59 dit :

Le nombre d'assistants familiaux diminue, réduisant les capacités d'accueil.

Sur la période 2014-2018, les 183 recrutements enregistrés ne couvrent pas la totalité des départs qui dépassent le nombre de 200.

La moyenne d'âge atteignait 54 ans en 2017 et la moitié des professionnels a entre 50 et 59 ans ;

Je crois Mr le Président que vous partagez ces constats qui ont en tout cas été partagés de TOUS aux bilans CCPD de 2018 et 2019. Et je me permets de rappeler un objectif fort de votre appel à projets : inverser la tendance en accueillant les enfants plus en familles d'accueil qu'en établissements !!!

-Nous avons ici eu plusieurs échanges avec vous sur ces constats

Nous savons et avons validé avec vous l'indemnité forfaitaire d'entretien exceptionnelle de 3,33 euros/jour de présence à la sortie du confinement.

-Nous avons voté également en juin avec vous, l'accord des congés pour événements familiaux auxquels, ces professionnels n'avaient jusqu'alors pas droit.

Mais Monsieur le Président, les attentes des assistants familiaux dépassent de loin ces gestes : les difficultés de prises en charge d'enfants en situation complexe sont plus fréquentes; lié à cela, un absentéisme plus important est noté ; des situations d'inaptitudes dues à l'épuisement ou au surmenage.

Ajoutons à cela : les démissions, la diminution du nombre de candidats à l'agrément, le nombre important de départs en retraite et un certain nombre d'enfants qui attendent !!!

Monsieur le Président, en interne, ont été évoquées :

- des pistes de réflexion sur la revalorisation en termes de rémunération à la CCPD de novembre 2019 ;
- courant 2020, des pistes de réflexions sur la revalorisation de certaines indemnités (suspension-attente)

IL EST TEMPS D'ARRIVER AU BOUT DE CES PISTES !!! (Chiffres de la CCPD du 30 septembre 2019 : 43% départs en retraite ; 19% annulations de la 1^{ère} demande ; 15% pour convenance personnelle ; tels sont les motifs de clôtures de dossiers présentés).

La CRC (page 32) dit :

Le volume de rémunérations des AF progresse peu (baisse des effectifs et difficultés de recrutement) ; les progressions sont imputables à l'augmentation du SMIC et aux indemnités de départs à la retraite.

En Conclusion : le métier d'assistant familial est un beau métier, mais un métier difficile reconnu par la collectivité comme « à risques ».

Pour l'intérêt de l'enfant, nous avons besoin des assistants familiaux et de plus d'accueils en familles d'accueil.

A notre niveau Monsieur le Président, quelles nouvelles mesures d'amélioration des conditions de travail, de revalorisation des salaires et d'attractivité du métier, pouvez-vous proposer ?

D'après la CRC, l'appel à projets a fait dépenser 2,5 M d'euros par rapport à la situation d'avant. Nous regrettons qu'une partie de ce montant n'ait pas été utilisée à la revalorisation de ce beau métier d'assistant familial !

Enfin, y-a-t-il une nouvelle modalité de recrutement arrêtée ?

Je vous remercie
Fatimata AMY.